

Les Franck : une famille de la bourgeoisie rurale(*)

Si nous sommes toutes et tous autant de bourgeois, de branches et de ramifications sur le tronc séculaire d'une famille, reconstituer la filiation physique - mais aussi spirituelle - d'un être humain peut devenir une entreprise grisante. C'est d'autant plus vrai, me semble-t-il, dans le cas d'une femme ou d'un homme doté de qualités exceptionnelles ou possédant des dons particuliers. Qui ne connaît pas cet étonnant exemple d'hérédité musicale qu'est la famille Bach ?

Et qu'en est-il de César Franck ? Je le dis tout de suite : mon exposé ne veut pas énumérer la liste des ancêtres du grand compositeur ; d'autres s'en sont occupé et parfois, d'ailleurs, avec une arrière pensée impérialiste visant à annexer le maître à une sphère linguistique et/ou culturelle déterminée¹. Mon propos est plutôt de décrire l'environnement géographique, politique et social dans lequel a évolué la famille Franck et je laisserai à celles et à ceux qui étudient la vie et l'oeuvre de César le soin de dégager des empreintes, de découvrir des ressemblances, d'établir des liens.

* * *

Les Franck font leur apparition sur la scène historique vers le milieu du XVII^e siècle ; du moins c'est là que les recherches généalogiques sont bloquées par l'état lacunaire des sources. Descendaient-ils d'une lignée de peintres flamands ou wallons, avaient-ils immigré d'Autriche ? On est réduit à des suppositions. Il est par contre établi que la famille habita et travailla tout au long de l'ancien régime au ban de Montzen, une des subdivisions du duché de Limbourg dans les Pays-Bas méridionaux. Au village de Gemmenich, plus exactement au lieu-dit de Völkerich, on peut encore admirer de nos jours la ferme Franck, beau bâtiment cossu qui constitue un joyau de l'architecture rurale limbourgeoise.

Le duché de Limbourg, auquel cet adjectif se rapporte ici et dans la suite de mon exposé, n'a - on doit le répéter avec force - aucun lien avec la province actuelle de même nom. Son territoire était compris presque entièrement dans un polygone ayant pour sommets les villes de Liège, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Montjoie et Verviers. Il tirait son nom d'un château-fort érigé au XI^e siècle sur un rocher dominant la vallée de la Vesdre².

Cette région n'a jamais formé ni un tout linguistique homogène ni un milieu naturel uniforme. Coupée en deux par la frontière linguistique allant du nord-ouest au sud-est, elle

abritait deux communautés ethniques différentes dont l'aire d'extension ne varia que très peu à l'époque moderne. A l'ouest de cette frontière, le ban de Herve formait le "quartier wallon" d'expression romane ; à l'est, dans les bans de Baelen, Montzen et Walhorn, appelés aussi "duytsche banken", dominait le "thiois" qui n'était ni du néerlandais avant la lettre ni de l'allemand corrompu, mais bien une langue à part entière qui a d'ailleurs survécu sous la forme du patois, le "Plattdeutsch"³. Plus l'on progressait vers l'est, plus l'influence de l'allemand s'accroissait, notamment à l'église et à l'école, vraisemblablement suite aux relations commerciales faciles avec Aix-la-Chapelle et le duché de Juliers. Encore en 1831 - entre-temps la plus grande partie de l'ancien ban de Montzen appartenait à la Belgique - les habitants de Gemmenich avaient gardé l'habitude d'écouler leurs produits agricoles sur le marché d'Aix-la-Chapelle⁴.

Depuis la bataille de Worringen en 1288, le duché de Limbourg était uni au Brabant, mais l'éloignement territorial lui avait permis de sauvegarder une certaine indépendance qui se traduisait entre autre par une relative autonomie administrative et judiciaire. Les "échevinages" en étaient une forme d'expression particulièrement intéressante. Chaque ban - il comprenait en fait le territoire d'un ancien domaine royal - était le siège d'une Cour de justice dont les origines remontaient à l'époque carolingienne et qui exerçait son autorité au nom du souverain. Composée d'un drossard, qui la convoquait et en présidait les débats et de sept échevins chargés de notifier le droit, elle s'occupait de la répression, des délits mineurs et du maintien de l'ordre public. Mais elle faisait également fonction d'office de l'enregistrement, des hypothèques et du cadastre ; en outre, elle contrôlait les poids et les mesures, procédait à la visite des chemins publics, plantait les bornes et examinait les corps des tués et noyés. Les contrats, testaments et actes notariés n'avaient de valeur légale que s'ils avaient été "réalisés" devant elle, c'est-à-dire transcrits dans ses registres.

Très étendue à l'origine, la juridiction de la Cour de justice du ban avait subi des restrictions au cours des siècles. Soit par la volonté du duc, soit à la suite d'usurpations, des bien-fonds relativement vastes étaient passés aux mains de particuliers qui y exerçaient les droits seigneuriaux se rapportant au sol. Ces seigneuries dites foncières disposaient à leur tour de Cours de justice dites cours censales⁵.

C'est dans ce milieu que nous rencontrons un certain nombre de membres de la famille Franck : tel le notaire Jean Franck, mort en 1680 (?), échevin des bans de Walhorn et de Montzen ; tel encore le grand-père de César, Barthélemy Franck, seigneur

de la cour foncière de Saint-Hubert à Gemmenich et lui aussi notaire de formation⁶.

La fonction d'échevin revêtait une grande importance et son titulaire jouissait de la considération générale. Souvent, les échevins avaient reçu une formation juridique et plus d'un était quadrilingue. Là encore, l'exemple des Franck confirme la règle. Les listes d'élèves du Collège des Jésuites à Aix-la-Chapelle et la matricule de l'Université de Louvain conservant des traces de leur passage⁷.

En résumé, l'on peut dire que les Franck faisaient partie des notables ruraux, de la classe des propriétaires terriens nantis d'une solide formation qui leur permettait de gérer leurs propres affaires et celles de la communauté. Par ailleurs, les notices généalogiques montrent qu'ils s'alliaient de préférence à des familles de même niveau social soit du ban de Montzen soit des bans voisins, ce qui était de tradition dans la bourgeoisie rurale limbourgeoise.

* * *

Le duché de Limbourg était une région rurale qui, depuis le début de l'époque moderne, subissait une transformation profonde. Progressivement, les forêts essartées avaient été réduites en herbages ; de plus en plus, les paysans avaient abandonné la culture des céréales pour convertir leurs labours en prairies. Ces modifications, précoces au Pays de Herve, apparurent avec plus ou moins d'intensité dans les autres parties du duché aussi. Ainsi, au ban de Montzen, en 1787, 52% des terres étaient occupés par des prairies contre 27% de labours et 16% de bois⁸. Ces derniers constituaient un facteur économique non négligeable et leur bonne gestion faisait l'objet de soins constants. Ici également, les Franck furent présents ; plusieurs d'entre eux occupèrent la fonction de "waldschrifer" - greffier des bois - qui consistait à enregistrer de manière précise toutes les transactions touchant les bois du ban de Montzen. Un de ces greffiers, Lambert Franck, mort en 1712, était géomètre de formation, ce qui, au vu des tâches spécifiques inhérentes à sa fonction, avait sans doute été un argument plaidant en faveur de sa nomination⁹.

La transformation du paysage agraire avait donné au duché de Limbourg une physionomie originale qui frappait tous les voyageurs. En 1791, le mayençais Georg Forster parla d'un "jardin prolongé", aux "jolies cépées [...] et haies vives" séparant les prairies ; il s'extasia devant la beauté de ces pâturages couvrant "les collines ondoyantes" et poursuivit : "Cette contrée est en général parsemée de cabanes dont quelques unes sont isolées, d'autres groupées au nombre de trois ou

quatre seulement. Toutes sont bâties en briques et en charpentes ; ce qui annonce l'aisance des habitans qui vivent du produit de leurs bestiaux et de la filature"¹⁰.

Cette description ne rend cependant pas la réalité, plus complexe que cela. En fait, la filature était devenue une source de revenus supplémentaires surtout dans les villages proches des centres de l'industrie drapière, Eupen et Hodimont. Tel n'était pas le cas du ban de Montzen. Certes, il y avait l'exploitation minière de La Calamine, où le premier ancêtre connu de César Franck avait joué, en sa qualité d'inspecteur ducal, un rôle non négligeable et où d'autres membres de la famille s'étaient distingués en tant qu'administrateurs. Mais, au XVIII^e siècle, la mine comptait moins d'une centaine d'ouvriers et elle ne pesait en définitive guère dans la vie économique du ban de Montzen. Par ailleurs, la terre n'était pas également bonne partout. Dans son Histoire du duché de Limbourg, Simon-Pierre Ernst note que les prairies qui "avoisinent le bois de Preuss et celui d'Aix-la-Chapelle" - donc la plupart des pâturages de l'est du ban de Montzen - "ne valent pas les autres ; dans les premières surtout on voit des herbes qui en annoncent assez la moindre qualité, telles que le jonc articulé, le satyrion, la queue de cheval ou prêle, etc."¹².

Les plaintes nombreuses et répétées des habitants de toutes les communautés du ban de Montzen témoignent d'ailleurs d'une situation beaucoup moins favorisée. Dans une requête du 27 juin 1704, ils constatent qu'il y a une différence du simple au triple entre les revenus agricoles de leurs localités et de ceux obtenus au ban de Herve. Bon nombre de chefs de ménage, qui n'avaient à leur disposition qu'un tout petit lopin de terre pour subvenir aux besoins de leur famille, travaillaient comme ouvriers agricoles et saisonniers dans les exploitations nobles et seigneuriales nombreuses au ban de Montzen. L'existence de ce prolétariat agricole nécessitait une solidarité plus grande entre les membres des différentes communautés et il semble qu'elle ne fit pas défaut¹³. Pour une part, sa mise en oeuvre incombait aux bourgmestres qui dans l'entité villageoise, encore plus proche de la population que le ban, veillaient à défendre les intérêts de l'individu et de la collectivité. Un autre poste de confiance donc, qui dans plusieurs localités du ban de Montzen telles Gemmenich et Moresnet, échut de longues années durant à des Franck.

D'un autre côté, la bienfaisance était un domaine traditionnellement lié à l'Eglise. Le clergé gérait les fondations en faveur des pauvres faisant fructifier les capitaux et assurant la distribution des aumônes. Depuis la Contre-Réforme, le duché de Limbourg s'était transformé en véritable centre du renouveau catholique¹⁴. La piété populaire

y était vive et soutenue par un clergé nombreux et consciencieux. En 1794, pour une population de 56.074 habitants - y compris quelques centaines de protestants - l'on ne dénombra pas moins de 192 prêtres attachés à une paroisse, auxquels il faut ajouter plusieurs dizaines de religieux cisterciens, carmes, capucins, récollets et augustins¹⁵. Dans les grandes familles de la bourgeoisie rurale, les vocations sacerdotales étaient nombreuses, une constatation qui vaut également pour les Franck qui pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle ont fourni soit le curé, soit le vicaire de la paroisse de Gemmenich. C'est le curé Lambert Franck, décédé en 1769, qui projeta, avec le soutien d'un autre Franck, "maieur de Gemmenich et Commissaire député du tiers état de Limborgh", la construction d'une nouvelle église paroissiale dont ils ne virent toutefois pas la réalisation. A la même époque, un troisième membre de la famille Franck était organiste à Gemmenich¹⁶.

Il y a des indices supplémentaires qui prouvent l'enracinement profond des Franck dans le vécu religieux de leur temps : l'arrière-grand-père de César fit ériger en 1736 à Gemmenich une chapelle dédiée à Saint-Antoine de Padoue et un cousin éloigné, Arnold Franck, fut à l'origine du culte marial à Moresnet ; la petite statue de la vierge accrochée initialement à un chêne attire encore aujourd'hui chaque année des milliers de pèlerins belges, allemands et néerlandais¹⁷.

* * *

Voilà esquissé en quelques traits l'arrière-fonds sur lequel s'est déroulée pendant des siècles l'histoire de la famille Franck, une histoire, somme toute, sans histoires, la vie quotidienne de la bourgeoisie rurale du duché de Limbourg, terre de rencontre par excellence.

Pour des raisons restées obscures, Nicolas-Joseph Franck quitta, peu après son mariage en 1820, le Limbourg et s'établit avec son épouse, Marie Catherine née Frings, originaire d'Aix-la-Chapelle, sur les bords de la Meuse, à Liège. Le changement de décor était radical : le calme de la campagne fit place à la vie trépidante des quais ; là, les "collines ondoyantes couvertes de pâturages", ici, l'odeur de la houille et la lueur des hauts fourneaux. Depuis que William Cockerill avait installé en 1807 ses ateliers à Liège, l'activité industrielle dans la ville et les environs s'était considérablement développée. En 1817, John, le fils de William s'était fixé à Seraing, dans l'ancien château des princes-évêques, et y avait installé son entreprise pour la construction de machines et le travail du fer. L'essor de la sidérurgie, encouragé par les pouvoirs publics et stimulé par de nouveaux procédés de fabrication, exigeait des quantités

considérables de combustibles. En quelques années, les charbonnages doublèrent leur production¹⁹.

C'est dans ce contexte que se situe la naissance de César Franck, fils de Nicolas Joseph et de Marie Catherine. L'enfant d'abord, l'adolescent et l'adulte ensuite aimait retourner au pays de ses ancêtres, passant ses vacances soit à Gemmenich soit à Aix-la-Chapelle. En 1856, lors de son dernier séjour à Gemmenich, il toucha les orgues de la petite église paroissiale et le souvenir d'une "messe magnifique" resta présent longtemps dans la mémoire collective de la région²⁰.

Pour terminer, je voudrais citer un extrait de l'éloge funèbre prononcé par Emmanuel Chabrier devant la tombe de celui qu'il appelait avec une familiarité émue et respectueuse : "le bon père Franck". Il voyait en la personne de son maître "un artiste remarquable [...] un de ces rares privilégiés, qui, calmes et forts, toujours actifs, sans hâte et sans lenteur, poursuivent leur chemin presque en silence, avant de rejoindre leurs pères."²⁰

A la lecture de ce texte, je me suis souvenu du jugement porté sur les Limbourgeois par un fonctionnaire napoléonien. Il les dépeignait comme étant économes, laborieux, prévoyants, souples, dissimulés et peut-être encore plus obstinés que les Liégeois²¹. Le parallèle entre les deux citations fait apparaître des ressemblances surprenantes. J'en conclus qu'au fond de lui-même César Franck était resté un enfant de cette belle terre limbourgeoise qui avait été le berceau de sa famille.

Alfred MINKE
Docteur en Histoire
Archiviste au Staatsarchiv Eupen
Chargé de cours invité à l'UCL

Notes.

* Communication présentée par M. Le Professeur MINKE (Untere Ibern, 13, B-4700 EUPEN) lors de la journée Franck du 14.X.89 au Foyer de l'Opéra royal de Wallonie.

1. Voir par exemple E. QUADFLIEG, "Caesar Francks deutsche Ahnen" dans Zeitschrift für Musik, 1940, 107^{ème} année, n°9 et M. MONNIKENDAM, César Franck, Amsterdam, 1949.
2. Voir W. SCHOPPMANN, Entstehung und territoriale Entwicklung des Herzogtums vom 11. Jahrhundert bis zum Jahr 1288, Bonn, 1958 ; cette thèse a été traduite en français par F. PAUQUET dans Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, t. LI, 1964.
3. Voir l'importante mise au point de L. WINTGENS, Grundlegung einer Geschichte der Literatur in Ostbelgien. Bild der sprachlichen Wechselwirkungen im wischenland, Ostbelgische Studien, t. II, Eupen, 1986.
4. Dictionnaire géographique de la Province de Liège, Bruxelles, 1831.
5. Voir l'excellente synthèse de B. DUMONT, "Un cadre de vie millénaire : de la villa carolingienne à la commune

- actuelle" dans Bailus 888-1988, Mélanges, Baelen, 1988, p. 53-90. Même si la situation au ban de Montzen était légèrement différente, les explications générales formulées par l'auteur à propos du ban de Baelen restent également valables.
6. L. WINTGENS, "Weistümer und Rechtstexte im Bereich des Herzogtums Limbourg", Quellen zur Regionalgeschichte, 14.-18. Jahrhundert Ostbelgische Studien, t. III, Eupen, 1988, p. 258-259 et Le grand calendrier de Herve pour l'année 1794, Herve, LCCXCIV, p. 168. Cette dernière source mentionne L. Franck comme seigneur de la Cour foncière de Palante à Gemmenich et N. Franck comme échevin de la seigneurie de Gemmenich.
 7. M. BRIXIUS, "Schüler des Aachener Jesuitengymnasiums (1601-1773)" Mitteilungen der Westdeutschen Gesellschaft für Familienkunde, t. XII², 1942 et A. SCHILLINGS, Matricules de l'Université de Louvain, t. VIII, Bruxelles, 1963.
 8. J. RUWET, L'agriculture et les classes rurales au pays de Herve sous l'Ancien Régime, Liège-Paris, 1943, p. 44-70.
 9. L. WINTGENS, *op. cit.*, p. 257-259.
 10. "Voyage philosophique et pittoresque, sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, le Brabant, le Hollande, etc. fait en 1790" par Georges FORSTER, l'un des compagnons de Cook ; traduit de l'allemand, avec des notes critiques sur la physique, la politique et les arts, par Claude POUGENS, t. I, Paris, an III, p. 282.
 11. F. PAUQUET, Exploitation de la Vieille-Montagne au XVIIe siècle, Liège, 1970.
 12. S. P. ERNST, Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc, t. I, Liège, 1837, p. 72-73.
 13. J. RUWET, *op. cit.*, p. 243.
 14. Notamment sous l'impulsion de l'abbaye des chanoines réguliers de St-Augustin à Rolduc. Sur ce centre, voir C. de CLERCQ, Rolduc. Son abbaye - Ses religieux - Son séminaire (1661-1860), Kerkrade, 1975.
 15. Statistiques élaborées d'après les données de J. RUWET, *op. cit.*
 16. E. FLAS, Ad majorem Dei Gloriam. Quelques siècles de vie paroissiale, Gemmenich, 1975.
 17. Ibid. et Unsere Liebe Frau von Moresnet, Moresnet-Kapelle, 1966.
 18. Voir par exemple G. HANSOTTE, "L'évolution de la sidérurgie belge du XIXe siècle avant l'acier" Revue d'histoire de la sidérurgie, t. 7, 1966 et N. CAULIER-MATHY, La modernisation des charbonnages liégeois pendant la première moitié du XIXe siècle. Techniques d'exploitation, Liège-Paris, 1971.
 19. J. FRANCK, "César Franck, ein Schaffender zwischen den Nationen" Im Göhlthal, t. 2, 1967, p. 39-46.
 20. C. HÜWELER, Sommets de la musique, 8ème édition, Gand, 1973, p. 176.
 21. L. F. THOMASSIN, Mémoire statistique du département de l'Durthe, Liège, 1879, p. 224.